

## Créances impayées C\_IMPAYEES

Octobre 2014

### Présentation

Le tableau C\_IMPAYEES recense les créances impayées par catégorie d'opérations.

### Contenu

#### Lignes

Elles indiquent le montant total des créances impayées ventilées selon les quatre catégories d'opérations suivantes :

- les créances interbancaires ;
- les créances sur la clientèle ;
- les opérations sur titres et opérations diverses ;
- les valeurs immobilisées.

#### Colonnes

Le total des créances impayées est indiqué sur une seule colonne tous lieux de résidence et toutes monnaies confondues.

### Règles de remise

#### Établissements remettants

Établissements de crédit et entreprises d'investissement, sociétés de financement, établissements de paiement, établissements de monnaie électronique, autres que les sociétés de gestion de portefeuille, ainsi que les personnes morales membres des marchés réglementés d'instruments financiers ou effectuant une activité de compensation d'instruments financiers, à l'exception des succursales d'entreprises d'investissement ayant leur siège social dans un autre État membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

#### Seuil de remise

Le tableau C\_IMPAYEES appartient au socle commun de remises. À ce titre, il est remis systématiquement par tous les assujettis énumérés ci-dessus, quel que soit leur statut ou leur niveau d'activité.

#### Territorialité

Les établissements remettent un tableau « Toutes zones » pour l'ensemble des zones géographiques dans lesquelles ils exercent leur activité.

#### Monnaie

Les établissements remettent un tableau établi en euros qui retrace leurs opérations en euros et en devises.

#### Périodicité et délais de remise

Remise trimestrielle à J+25 (en jours calendaires). Au plus tard le dernier jour du mois qui suit la date d'arrêté pour les établissements de crédit dont les documents comptables transitent par un organe central ou une association professionnelle.

*Dans le cas des établissements mono-zone d'activité, et afin d'assurer les contrôles avec les données de la zone d'activité France du tableau SITUATION, les établissements assujettis soumis à la remise d'informations à des fins de statistiques monétaires remettent les données « Toutes zones » du tableau C IMPAYES au plus tard à J+25, calculées toutefois à partir d'une base identique à celle utilisée pour déclarer les données pour la zone France du tableau SITUATION.*